

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 1 : "VIEILLE VILLE"

**MERCREDI 5 NOVEMBRE 2014 à 18 heures,
Salle de la Glaye**

Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",

Mme SERDJENIAN, adjointe, présidente du quartier

Mme SERRA, conseillère municipale, présidente suppléante du quartier,

Mmes SIRI et ANSELM, adjointes,

Mmes ISNARD, GIBERT, GIRODONGO, conseillères municipales,

MM. PERRAULT, HAUTEFEUILLE, GUIBOURG, conseillers municipaux délégués,

Mme CATINO, directeur général adjoint des services,

M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,

M. NICOLA, chef de poste de la Police municipale,

Mme CAMBAY, responsable du service municipal de l'Environnement,

Mme ARANDA, responsable du service municipal de l'Assainissement et de l'eau potable,

Major ROBINET, représentant la brigade de Gendarmerie,

M. BONHOMME, responsable local de la société PIZZORNO,

Mme KINDERSTUTH, ambassadrice du tri, Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.

Mme SERRATI, coprésidente représentant les administrés,

M. REYNET, coprésident suppléant représentant les administrés,

Mesdames et Messieurs les administrés.

* * *

Après avoir remercié les participants, **M. GIRAUD** ouvre la 13^e session des Comités de Quartiers qui s'inscrit dans la continuité du précédent mandat.

Si tous les problèmes n'ont pas été résolus, pour beaucoup d'entre eux des solutions ont été apportées. L'important est d'assurer le suivi aux différentes requêtes formulées.

M. GIRAUD tient également à remercier les élus, ainsi que les représentants du quartier, Mme SERRATI et M. REYNET qui ne cessent de faire remonter les remarques des administrés et qui ont bien voulu continuer leur collaboration au sein de cette cellule de proximité.

M. GIRAUD rappelle une nouvelle fois aux riverains la nécessité pour les services municipaux d'avoir connaissance des dysfonctionnements constatés. Des numéros sont disponibles à cet effet.

Puis, à l'appui d'un document PowerPoint, il présente les principaux projets concernant la Commune dans son ensemble, puis plus spécifiquement le quartier.

NOUVEAUX REPRESENTANTS du QUARTIER

A l'occasion du nouveau mandat municipal, une modification a été apportée à la composition du bureau du quartier. Il se compose dorénavant de la façon suivante :

Présidente : Evelyne SERDJENIAN, adjointe

Présidente suppléante : Jeanine SERRA, conseillère municipale

Coprésidente : Monique SERRATI

Coprésident suppléant : Paul REYNET

LOGEMENTS

249 logements seront construits sur les trois sites dits Les Lices, Le Couvent et l'ancien Hôpital, dont :

- ACCESSION : 82 logements (dont 10 pour la dation)
- SOCIAL et INTERMEDIAIRE : 167 logements
- 2000m² de bureaux et commerces
- 750 places de stationnement (500 aux Lices et 250 avenue Foch) dont un parking public de 100 places.

Concernant « les Lices », 53 logements sociaux ont été livrés.

Le programme dit « Le Couvent » est en cours. Le gros-œuvre et les cloisonnements intérieurs sont achevés. Les enduits de façades sont en cours de réalisation. La livraison est prévue pour avril 2015.

Le chantier situé sur le site de « l'ancien Hôpital » a débuté. Il y est prévu 132 logements dont 80 sociaux et intermédiaires. Le terrassement pour les parkings souterrains est terminé pour la partie « accession » et en cours pour la partie « sociale ». Les stationnements seront situés en sous-sol sur deux niveaux.

Le démarrage des travaux d'élévation des bâtiments est prévu pour décembre 2014 pour la partie « accession » et en mars 2015 pour le volet social.

La réhabilitation du bâtiment Foch est en cours.

La livraison du programme est prévue pour l'été 2016.

TRAVAUX REALISEES

- aménagement devant les toilettes du Portalet par la pose d'un brise-vue : 15.000 €
- rue Sainte-Barbe : remplacement de réseaux d'eaux usées et d'eau potable, réalisation du réseau pluvial comprenant le raccordement des gouttières, réhabilitation provisoire de la voirie en enrobé à chaud avant pavage : 65.000 €. A cette occasion, M. HAUTEFEUILLE précise que les réseaux dits « secs » (Telecom, fibre optique, EDF, ...) ont été prévus. Le pavage interviendra plus tard. Un traitement particulier y sera apporté avec de minimiser le phénomène de glisse.

TRAVAUX à VENIR

- aménagement du sentier du littoral, entre la place du Portalet et la plage de la Glaye : 4.000 €
- réaménagement de la place du Portalet : 210.000 €,
- réhabilitation compète du quai et de la dalle de la Pesquière : 530.000 €,
- étude de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de rues en Vieille Ville : Portail Neuf, Féniers, Miséricorde, Treille, Sainte-Barbe. Ces travaux seront programmés à compter d'octobre 2015.
- avenue Paul Signac : remplacement d'une partie du réseau d'assainissement comprise entre le lotissement du « Mérou » et l'avenue Foch, à partir de janvier 2015 : 110.000 €.

Concernant le sentier du littoral, **M. LESCA** précise que les interventions concerneront la sécurisation du cheminement piétonnier. A terme, la totalité du sentier sera traité, jusqu'aux Salins. Chaque année, environ 35.000 € y seront consacrés.

Monsieur le Maire rappelle que tous les ans, un entretien est réalisé en tenant compte de la période de fréquentation et des intempéries.

Concernant la place du Portalet, **Monsieur le Maire** précise que la « rose des vents » sera également concernée par les travaux. Les interventions sont programmées à partir du mois de janvier 2015 et dureront environ 6 semaines.

M. HAUTEFEUILLE précise que les travaux concernant la Pesquière débuteront en janvier pour une durée de trois mois environ (hors périodes d'intempéries). Ils consisteront en la réhabilitation des quais, ainsi que du banc de « Peï ».

Monsieur le Maire profite de l'occasion pour rassurer certains riverains inquiets à la suite de la parution de l'édito qui n'avait pas mentionné la rue du Portail Neuf. Cette rue est bien entendu concernée par le prochain programme de réhabilitation.

TRANSPORT PUBLIC

Des améliorations ont été apportées cette année, notamment le renouvellement des retours des plages plus tardifs. De plus, un nouvel arrêt a été matérialisé au niveau de la résidence du Moulin Blanc.

A partir de 2015, le service sera de nouveau payant. Le trajet sera facturé 0,50 €.

Un abonnement sera possible, pour 10 € par an, pour les 10-16 ans et les plus de 65 ans domiciliés à Saint-Tropez.

Le transport sera gratuit pour les moins de 10 ans accompagnés d'un adulte et pour les invalides de plus de 75 % sur présentation de la carte d'invalidité.

Les abonnements seront vendus au CCAS et les tickets dans les navettes.

Une précision est apportée concernant le paiement des trajets. La décision n'a absolument pas été motivée par la recette générée. Cet encaissement permettra en revanche à la Ville d'être assujettie à la TVA et de bénéficier d'environ 40.000 €.

SECURITE

Des améliorations ont été apportées cette année dans ce domaine :

- mise en place de patrouilles mixtes « Gendarmerie / Police Municipale », durant la période estivale (juillet / août), de nuit, en pédestre, dans les secteurs du Port et de la Vieille Ville,
- poste d'ilotage en mairie,
- renforcement de la brigade de nuit,
- mise en place de patrouilles de Gendarmerie, sur le marché, afin de lutter contre les pickpockets,
- renforcement des patrouilles à l'occasion de la braderie.

Le **Major ROBINET** tient à souligner les avancées considérables constatées notamment au niveau du marché et de la braderie.

Il se félicite également de l'étroite collaboration existant en la Gendarmerie et la Police Municipale.

De plus, la vidéosurveillance est un outil particulièrement efficace à SAINT-TROPEZ.

A cette occasion, **Monsieur le Maire** informe les administrés que des logements ont été mis à la disposition des gendarmes afin de permettre l'accueil des renforts. Ces locaux ont été aménagés dans l'ancienne crèche située à proximité de l'Escouleto. Ce sont donc 37 renforts de gendarmes qui ont été logés sur le territoire communal.

Par ailleurs, l'action conjointe entre les deux services de police a permis une baisse significative de la délinquance contrairement à certaines rumeurs colportées.

Quelques arrestations ont permis de mettre fin aux agissements de certaines bandes.

VIDEOPROTECTION

De nombreuses dispositions sont en cours afin d'améliorer ce système de sécurité :

- création d'un dispositif de lecture automatique de plaques d'immatriculations (LAPI) au rond-point de la Bouillabaisse, à l'entrée / sortie de la Commune, afin de renforcer le contrôle du trafic routier (communal et intercommunal),
- 2 nouvelles caméras dans les zones commerçantes,
- 1 caméra fixe dans le secteur du Pilon,
- 7 caméras à la fourrière automobile municipale (directives préfectorales),
- 3 caméras « nomades » dans les périmètres de vidéo-protection de la route des Plages, la route des Salins, le chemin du Pinet,
- extension du dispositif du Centre de Surveillance Urbain (CSU) pour prendre en compte les nouveaux équipements et remplacement des écrans du mur d'images.

ECLAIRAGE

La place des Lices, la place du XVe Corps, ainsi que le boulevard Vasserot, ont bénéficié de la réhabilitation complète de l'éclairage.

51 candélabres (dont 17 qui ont été déposés, reconditionnés en usine et reposés). 143 luminaires ont également été remplacés par des matériels plus économes, essentiellement de type Led. Le coût des travaux s'élève à 400.000 €.

Parallèlement, une étude est en cours concernant l'éclairage du Port et du Nouveau Port. Les travaux débuteront en 2015.

RECENSEMENT

Tous les cinq ans, la population est recensée. Le prochain recensement se déroulera, à SAINT-TROPEZ, du 15 janvier au 14 février 2015.

17 agents recenseurs recrutés par la mairie se présenteront aux domiciles des administrés, munis d'une carte de l'INSEE.

Une nouveauté est à souligner. Il sera désormais possible de se recenser en ligne, sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr

Sinon, le questionnaire papier reste d'actualité et sera à remettre à l'agent ou à déposer en mairie ou auprès de la direction régionale de l'INSEE.

Pour toute question, la mairie met en place un service dédié spécifiquement à l'organisation de ce recensement :

Référent : Virginie LAURENT

Ligne directe : 04 94 55 90 63

Adresse mail : recensement2015@ville-sainttropez.fr

Monsieur le Maire rappelle l'importance de ce recensement. Le nombre d'habitants détermine en effet les dotations de l'Etat versées à la Commune.

ECOLOGIE

Avec l'accord de la Ville, la société « plusdebornes », moyennant paiement d'une autorisation d'occupation, a équipé 8 emplacements de charge pour les véhicules électriques :

- 2 bornes chemin de l'Estagnet, du 1^{er} avril au 31 octobre,
- 4 bornes sur le parking du Port, dont 2 du 1^{er} novembre au 31 mars,
- 2 bornes en haut de la place du XV^e Corps.

Le bilan réalisé par le gérant de la société est très positif.

PROPRETE

Depuis le 17 octobre 2013, un nouveau prestataire, l'entreprise PIZZORNO Environnement » assure le nettoyage de la Ville.

La collecte des ordures ménagères relève en effet dorénavant de la Communauté de Commune.

Le service municipal Environnement reste le référent pour toutes vos demandes concernant ce domaine 0800 828 123.

La direction des déchets de la Communauté des Communes, par l'intermédiaire de l'ambassadrice du tri désigné pour la Commune, Magali KINDERSTUTH, est joignable au 04 94 96 06 68.

PAROLE AUX ADMINISTRES

Stationnement des deux roues

De très nombreux deux roues stationnent dans les rues étroites de la Vieille Ville, au détriment des piétons.

*Des panneaux règlementaires sont en place mais, une nouvelle fois, l'incivisme est constaté. **Monsieur le Maire** tient à signaler à cette occasion que la grande majorité des contrevenants sont des tropéziens qui ne supportent aucune remontrance et sont d'ailleurs très grossiers lorsqu'ils sont interpellés.*

De même, la place aux Herbes devait être absolument interdite à la circulation des deux roues, ainsi qu'à leur stationnement.

M. PERRAULT signale qu'il s'agit d'un sujet très sensible. Des consignes ont été données par Monsieur le Maire afin qu'il y ait systématiquement verbalisation des contrevenants qui empruntent notamment le « marché au poisson » comme voie de circulation.

Monsieur le Maire confirme que les instructions ont été transmises dans ce sens. Il attire l'attention des participants sur le fait que les demandes d'indulgence ne seront pas prises en compte.

Plage de la Ponche

A l'occasion des différentes périodes d'intempéries et de la forte fréquentation du lieu, les marches d'escalier, notamment la dernière, sont devenues difficilement praticables. De plus, la buse en béton est apparente et donc dangereuse.

Les services municipaux ont identifiés le problème mais ne peuvent intervenir en saison. Les travaux seront effectués très prochainement.

Sentier du Littoral

A l'occasion de la sécurisation du sentier du littoral, dans sa partie comprise entre le Portalet et la Glaye, il serait souhaitable de retirer les galets mis en place à titre d'essai et de tout uniformiser.

De plus, afin d'optimiser la sécurité et la bonne marche des piétons, il serait judicieux de continuer le cheminement piétonnier sur la plage de la Ponche, le long du mur, par exemple. Cela éviterait aux promeneurs de marcher dans le sable pour rejoindre ensuite le quai de la Pesquière.

M. LESCA rappelle l'impérieuse obligation pour les services municipaux de se rapprocher des services de l'Etat avant tout nouveau réaménagement.

Quai de la Pesquière

A l'occasion de la réhabilitation de cet espace, il est proposé de prévoir un aménagement permettant l'accostage de quelques bateaux.

La question a été posée aux services de l'Etat qui ont répondu de façon très ferme. Le quai sera renforcé mais restera dans sa configuration actuelle.

Monsieur le Maire intervient pour rappeler aux administrés qu'entre ce qui est désirable et ce qui est réalisable, il y a un monde « administratif ». De plus, lorsque les travaux nécessitent des autorisations, ces dernières peuvent mettre des mois à être obtenues.

Cela ne relève absolument pas d'un manque d'implication des services municipaux mais de la lenteur administrative. De plus, les services du Domaine Maritime assurent une surveillance toute particulière.

La mise en place d'une douche dans le secteur est une nouvelle fois demandée.

La demande est tout à fait légitime mais pose le problème de la surveillance de cet équipement. En effet, cette plage ne bénéficie pas de poste de surveillance de baignade. Cet équipement pourrait très vite être dégradé.

La requête sera toutefois étudiée par les services techniques.

Centre de Loisirs des Jeunes

La toiture de ce bâtiment est en mauvais état.

Des travaux ont été réalisés sur ce toit il y a trois ans mais il est regrettable de constater que des personnes mal intentionnées trouvent un certain intérêt à y monter et ainsi casser les tuiles. Des interventions seront à nouveau programmées.

A l'arrière du bâtiment se trouve un espace vide. Il est important de le surveiller car de nombreux détritiques y sont abandonnés. De plus, la végétation déborde dans le secteur.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des visites ont lieu sur place régulièrement et que le nettoyage y est opéré.

Travaux réalisés

De façon unanime, les riverains et les élus se félicitent de la tenue des travaux réalisés dans la Vieille Ville. Les entreprises prestataires ont travaillé de la meilleure façon en tenant compte des riverains.

Occupation du domaine public

Une riveraine de la place du Revelen sollicite le démontage des structures des terrasses, durant la période de fermeture des établissements. Ces équipements constituent une pollution visuelle très dommageable au site.

Monsieur le Maire prend en compte la requête et consultera les restaurateurs concernés. Les installations sont en effet inesthétiques mais il faut tenir compte du coût de leur dépose.

Services de Secours

Lorsque les administrés doivent avoir recours aux services de secours (Gendarmerie ou Pompiers), ils sont confrontés à des appels dirigés sur des serveurs situés hors commune. Les explications à communiquer s'en trouvent plus complexes et la procédure rallongée. Le taux de réactivité est considérablement modifié.

Le Major ROBINET confirme que selon l'heure de l'appel; il est dirigé sur les « centres opérationnels » qui gèrent l'ensemble du département. La procédure est la même sur l'ensemble du territoire national. Si le système ne semble pas parfait, il est toutefois reconnu performant.

Vidéoprotection

Il est demandé la mise en place d'une caméra, place aux herbes. Les riverains constatent de nombreuses bagarres dans le secteur et la présence très régulière de Sans Domicile Fixe.

Monsieur le Maire rappelle que ces individus ont été délogés du quartier. Si leur présence est à nouveau constatée, les riverains sont invités à la signaler immédiatement aux services de police.

Quant aux caméras, il en existe une place de la Mairie et une au niveau de l'Office de Tourisme. L'ensemble des voies ne peut malheureusement pas bénéficier de tels équipements.

Les administrés regrettent l'absence, cette année, de vigiles sur le Port. Trois cambriolages sont déplorés au niveau des bateaux des pêcheurs.

Monsieur le Maire fait un bref historique du contrat qui liait la Ville à une société de surveillance. Ce dernier a du être résilié suite aux consignes préfectorales. Seuls des agents de police municipale ont été mis en poste, à l'entrée des rues Allard et Gambetta, la nuit.

Pour l'année prochaine, 7 ou 8 Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) seront recrutés afin d'assurer le gardiennage des quais et du parking du port. Une nouvelle fois, les services municipaux sont soumis au respect de la réglementation.

Nettoisement

Si les riverains de la place aux herbes reconnaissent la qualité des services de la société prestataire, ils sollicitent une nouvelle fois la mise en place de dispositions permettant d'éviter autant que possible des nuisances sonores générées par le nettoyage du secteur, tous les après-midi, de 14 h 30 à 16 h 30.

Le camion d'intervention pourrait stationner côté port (entrée du marché au poisson). La configuration de la place amplifiant les nuisances sonores qui atteignent les 80 décibels.

M. GIRAUD propose que cette solution soit étudiée. Le problème risque toutefois d'être seulement déplacé.

Monsieur le Maire convient que le site est particulièrement difficile à nettoyer. Il faut d'abord attendre que la collecte des déchets soit terminée pour ensuite procéder au lavage. De plus, beaucoup de véhicules y passent et salissent la chaussée.

Le fait de déplacer le véhicule de nettoyage côté « Gorille » paraît difficile compte-tenu de la forte fréquentation du lieu (véhicules et piétons). Nous ne ferons que déplacer les nuisances.

***Monsieur le Maire** tient toutefois à signaler que 90 % des remontées des administrés concernant la qualité du nettoyage de la Ville indiquent une très forte amélioration. Il tient à féliciter la société PIZZORNO pour le travail accompli.*

***Monsieur BONHOMME** tient à soulever le problème de sécurité qui pourrait survenir dans l'éventualité où le camion serait déplacé côté port. Les mouvements du tuyau ne pourraient plus être visualisés et pourraient entraîner des chutes.*

Une riveraine de la rue des Quatre Vents demande que ce secteur fasse l'objet d'un nettoyage régulier, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

Ce problème a été pris en compte par la société prestataire et sera réglé dans les meilleurs délais. Il en sera de même pour le petit jardin situé à l'arrière du « Gorille ».

Collecte des déchets

Les riverains regrettent que malgré une collecte bien organisée, très souvent, les containers sont remplis de cartons déposés de façon « sauvage » par certains commerçants qui ne respectent pas la charte.

***Mme KINDERSTUTH** reconnaît rencontrer un problème certain avec certains commerçants locaux. Des démarches de communication sont faites régulièrement. Ces campagnes d'information seront renouvelées autant que nécessaire.*

Pigeons

La prolifération des pigeons est une nouvelle fois déplorée.

***Mme CAMBAY** rappelle les dispositions prises par la Ville à ce sujet.*

Un pigeonier est en place sur les pentes de la Citadelle. Un deuxième équipement du même type vient d'être offert à la Ville par la société PIZZORNO. Il sera prochainement installé dans le même secteur.

Parallèlement, des dispositifs anti-pigeons sont installés en Ville autant que possible (fils et pics) et des captures sont organisées régulièrement.

Toutefois, des personnes continuent à nourrir ces volatiles. Elles peuvent faire l'objet d'une verbalisation.

CONCLUSION

Monsieur le Maire tient à remercier les participants toujours nombreux et les invite à faire part de leurs doléances tout au long de l'année.

Même si parfois les réponses apportées tardent, il est constaté que les « comités de quartiers » améliorent la situation et permettent de maintenir un contact avec les habitants. L'objectif fixé est atteint.

Les perceptions différentes de chaque personne sont légitimes et souvent contraires. Les élus restent animés par la meilleure volonté de répondre aux attentes.

* * *

La séance est levée à 20 heures 10.

La Présidente du Quartier,



Evelyne SERDJENIAN